

**Le Parc naturel régional
de la Montagne de Reims
compte sur vous !**

**Du 27 MAI
au 28 JUIN
2024**

Enquête publique

**sur le renouvellement
de la Charte du Parc**

Donnez votre **avis**
sur le **nouveau projet**
du territoire !

Comment
donner
mon avis ?



Une autre vie s'invente ici



Un nouveau projet de territoire pour le Parc de la Montagne de Reims

Depuis 2020, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est lancé dans l'élaboration d'un nouveau projet de territoire pour la période 2025-2040. La Charte, véritable feuille de route, **trace les grands objectifs et actions clés pour les années à venir**. Elle constitue le résultat d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs associatifs, professionnels et institutionnels du territoire.

Pourquoi la révision est-elle si importante ?

Cela nous offre l'opportunité unique de repenser notre vision collective pour le territoire de la Montagne de Reims, de répondre aux nouveaux défis environnementaux, et de préserver notre patrimoine naturel et paysager pour les générations futures. Cette étape est incontournable pour renouveler le classement en Parc naturel régional limité à 15 ans.

Ensemble, construisons un avenir durable !

La réussite de ce projet ambitieux dépend de la participation active de chacun, en particulier des habitants des 68 communes comprises dans le périmètre de révision.

Mettre en valeur nos patrimoines au service de la qualité de vie des citoyens

La Charte « Objectif 2040 » est avant tout un projet de territoire, qui vise à **protéger** et à **valoriser les patrimoines naturels et culturels** de la Montagne de Reims, à **préserver la qualité de vie**, et à **conforter l'attractivité** du territoire.

Sur des nombreux sujets liés à l'aménagement du territoire, à la protection de la biodiversité et à la valorisation de nos ressources locales, la Charte fixe des objectifs à atteindre pour 2040, et des **solutions à mettre en place collectivement** pour y arriver.

Parmi les enjeux de la Charte, le nouveau projet met l'accent sur le maintien de notre massif forestier, notre **poumon vert**, qui est menacé par le changement climatique. Ce patrimoine forestier nécessite aussi une meilleure **valorisation de sa ressource** en prenant en compte sa biodiversité spécifique et le besoin de ressourcement des habitants.



Il faut trouver des **stratégies convergentes** pour répondre aux enjeux parfois contradictoires. Soutenir l'agriculture de proximité, développer des programmes scolaires de qualité pour nos jeunes et préserver nos zones humides, incontournables pour assurer une eau potable de qualité, sont d'autres enjeux identifiés et mis en avant dans ce nouveau projet.

Un territoire classé en Parc naturel régional, c'est avant tout un laboratoire pour **construire ensemble notre avenir** sur la base de notre patrimoine d'exception, un atout pour l'attractivité de notre département.



Tous concernés !

Chacun, de près ou de loin, sans parfois en avoir conscience, est concerné par l'action du Parc naturel régional de la Montagne de Reims et peut s'impliquer dans la mise en œuvre concrète de la Charte : élus, habitants, acteurs économiques et associatifs, scientifiques...

La loi prévoit une phase d'enquête publique pour permettre à tout un chacun de s'informer et de s'exprimer sur le nouveau projet de Charte « Objectif 2040 ».

C'est pourquoi vous êtes invités à donner votre avis **du 27 mai Au 28 juin 2024**.

Votre avis est essentiel, une mobilisation massive montrera que nous voulons continuer à préserver cette qualité de vie que nous connaissons dans nos communes.

Cette nouvelle Charte sera ensuite proposée pour validation aux communes, aux intercommunalités, au département et à la région en 2025.

Je donne mon avis !

Comment puis-je m'exprimer et donner mon avis sur le projet de Charte du Parc ?

Plusieurs manières sont possibles du **27 mai Au 28 juin 2024** :

- **Je me rends dans une des 8 mairies** des lieux de permanences, **ou à la Maison du Parc**, qui disposent d'un dossier complet et d'un registre où je peux consigner mes observations et propositions par écrit.
- **Je participe à l'une des 24 permanences** (dates et horaires au dos), pour échanger avec le commissaire enquêteur et déposer mes observations et propositions.
- **Je vais sur le registre en ligne accessible 24h/24** pendant l'enquête : <https://bit.ly/enquetepubliquePNRMR>
- **J'envoie un mail à l'adresse suivante :**
revision-charte-pnr-montagne-de-reims@mail.proxiterritoires.fr
- Enfin, **je peux directement envoyer mes observations par courrier** adressé à :
Mr le Président de la Commission d'enquête Publique,
Parc naturel régional de la Montagne de Reims,
Maison du Parc, Chemin de Nanteuil, 51480 Pourcy.



Les 68 communes du périmètre d'étude :

Ambonnav, Aubilly, Avenay-Val-D'Or, Ay-Champagne, Baslieux-sous-Châtillon, Belval-sous-Châtillon, Bigny, Bouilly, Bouleuse, Bouzy, Chambrecy, Chamery, Champillon, Champlat-et-Boujacourt, Champvoisy, Chatillon-sur-Marne, Chaumuzy, Chigny-les-Roses, Cœur-de-la-Vallée, Cormoyeux, Coulommès-la-Montagne, Courmas, Courtagnon, Cuchery, Cuisles, Cumières, Damery, Dizy, Ecueil, Fleury-la-Rivière, Fontaine-sur-Ay, Germaine, Hautvillers, Jonquery, Jouy-lès-Reims, Ludes, Mailly-Champagne, Marfaux, Méry-Prémecy, Mutigny, Nanteuil-la-Forêt, La-Neuville-aux-Larris, Pargny-lès-Reims, Passy-Grigny, Poilly, Pourcy, Rilly-la-Montagne, Romery, Sacy, Saint-Euphraise-et-Clairizet, Saint-Imoges, Sainte-Gemme, Sarcy, Sermiers, Tours-sur-Marne, Trépail, Val-de-Livre, Vandières, Venteuil, Verneuil, Verzenay, Verzy, Ville-Dommange, Ville-en-Selve, Villers-Allerand, Villers-Marmery, Vincelles, Vrigny.



Les permanences de l'enquête publique



Lieux de permanences	Adresse	Dates et horaires des permanences	Créneaux horaires
Maison du Parc	Chemin de Nanteuil, 51480 Pourcy	Lundi 27 mai 2024 Vendredi 28 juin 2024	9h – 12h30 15h30 – 18h30
Mairie de Bouilly	2 Rue Saint-Caprais, 51390 Bouilly	Mercredi 05 juin 2024 Samedi 15 juin 2024	16h – 19h 9h – 12h
Mairie de Cuchery	6 Place de la Mairie, 51480 Cuchery	Vendredi 31 mai 2024 Vendredi 07 juin 2024 Samedi 22 juin 2024 Vendredi 28 juin 2024	9h – 12h 9h – 12h 9h – 12h 15h30 – 18h30
Mairie de Mailly-Champagne	1 Place Jean Moet, 51500 Mailly-Champagne	Mercredi 29 mai 2024 Samedi 08 juin 2024 Jeudi 13 juin 2024 Lundi 17 juin 2024	14h – 17h 9h – 12h 14h – 17h 16h – 19h
Mairie de Passy-Grigny	Rue Jules Brisac, 51700 Passy-Grigny	Mardi 28 mai 2024 Samedi 08 juin 2024	16h30 – 18h30 9h – 12h
Mairie de Saint-Imoges	1 Place Notre Dame du Chêne, 51160 Saint-Imoges	Samedi 01 juin 2024 Mercredi 12 juin 2024 Mercredi 19 juin 2024 Lundi 24 juin 2024	9h – 12h 9h – 12h 16h – 19h 16h – 19h
Mairie de Tours-sur-Marne	Rue du Pont, 51150 Tours-sur-Marne	Mercredi 29 mai 2024 Vendredi 14 juin 2024	9h – 12h 14h – 17h
Mairie de Trépail	Rue de la Mairie, 51380 Trépail	Mardi 04 juin 2024 Vendredi 28 juin 2024	16h – 19h 15h30 – 18h30
Mairie de Venteuil	8 Rue du Château, 51480 Venteuil	Jeudi 06 juin 2024 Jeudi 20 juin 2024	9h – 12h 14h30 – 17h30



Graphisme : Agathe Rouxel www.pomcom.fr